



**PROCES-VERBAL DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

**DU**

**14 OCTOBRE 2013 A 20 H 30 / MAISON DE LA CODECOM**

*Président de séance* : Jacky LEMAIRE (HAIRONVILLE)

*Étaient présents* : Mesdames Yolande STOCKER (ANCERVILLE), Frédérique CHALOPPE (COUSANCES), Delphine MALTHIERY (COUSANCES), Delphine LECHAUDEL (COUSANCES), Bernadette FISCHER (HAIRONVILLE), Marie-Ange MAROT (LAVINCOURT), Messieurs Jean-Louis CANOVA (ANCERVILLE), Angelico MATTIONI (ANCERVILLE), Michel PEDRETTI (ANCERVILLE), Denis VARNIER (ANCERVILLE), Serge MULLER (AULNOIS), Patrick CHAMBRAUD (BAUDONVILLIERS), Christophe CAMONIN (BRILLON), Francis THIRION (COUSANCES), Hugues BERTHELON (JUVIGNY), Bernard HENRIONNET (LISLE), Jean-Noël ARMANINI (LISLE), Damien VAN HECKE (MONTPLONNE), Jean GAVAZZI (NANT LE PETIT), Yannick INTINS (RUPT AUX NONAINS), Roland LAVANDIER (SAUDRUPT), Pascal QUERUEL (SOMMELONNE), Jean-Claude PIERROT (SOMMELONNE), Francis LEROUX (STAINVILLE), Dominique GRANDPIERRE (VILLE/SAULX).

*Absents excusés* : Messieurs Francis COLIN (BAZINCOURT - non suppléé), Régis DUPONT (COUSANCES-suppléé), Claude DAOUZE (LAVINCOURT - suppléé), Alain ROMBI (MONTPLONNE-suppléé), Gaston CARRE (NANT LE PETIT-suppléé), Roland DUFOUR (SOMMELONNE-suppléé), Michèle BERTRAND (MAULAN).

*Absents* : Messieurs Gérard CHÂLONS (ANCERVILLE), Jean-Noël PIERRE (BRILLON).

*Assistaient* : Messieurs Patrick GASPARD (COUSANCES), Marc POURRAT (SAVONNIERES)

*Secrétaire de séance* : Francis LEROUX

Convocations adressées par courrier le 7 Octobre 2013



**ORDRE DU JOUR**

**PÔLE DES SERVICES DE COUSANCES LES FORGES**  
Signature des marchés

**LITIGE AVEC ARNOULT PRODUCTIONS**  
*Solution amiable*

**MAISON DE SANTE DE LISLE EN RIGAUT**  
*Répartition des charges relatives aux studios*  
*Pose de sous-compteurs*  
*Point sur le déménagement des professionnels*

INAUGURATION DES MAISONS DE SANTE

*Programme et modalités pratiques*

DECISIONS MODIFICATIVES AU BUDGET GENERAL

*Virement depuis les dépenses imprévues*

SCOLAIRE / PERISCOLAIRE

*Point*

PERSONNEL

*Calendrier et planning de la mise en place du règlement intérieur et des fiches de poste  
Revalorisation salariale poste ambassadeur de tri*

S. A. D. D.

*Point sur le projet*

SUBVENTION AUX RAVALEMENTS DE FAÇADES

QUESTIONS DIVERSES



Jacky LEMAIRE accueille les membres du Conseil Communautaire et donne la parole à Messieurs Philippe VAUTRIN (*Vice-Président du Pays Barrois en charge du S.CO.T.*) et Frédéric WEILL (*cabinet RCT*) venus présenter l'avancement du S.CO.T. et insister sur l'importance de se doter d'un tel outil.

.../...

Après avoir remercié les intervenants, il constate que le quorum est atteint et ouvre la séance à 21 h 45.



**1 – PÔLE DES SERVICES DE COUSANCES LES FORGES :**

Le Président donne lecture des montants des marchés de travaux relatifs à la partie CODECOM (*antenne médicale et multi-accueil*) :

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire valide ces montants à l'unanimité et autorise le Président à signer les différents marchés (*tableau ci-après*).

N° LOTS	ENTREPRISES RETENUES	ANTENNE MEDICALE	MULTI- ACCUEIL
		Montant marchés HT	Montant marché HT
2	VRD / Aménagements extérieurs EUROVIA	37 528.30	56 640.01
3	Gros œuvre H.C.T.	63 298.31	64 312.34
5	Charpente/Couverture/Zinguerie FADEL	30 702.28	27 240.67
	<i>Menuiseries extérieures/intérieures</i>		
5	BARBERET	24 239.36	30 755.93
5 bis	MANCHIN	9 478.85	3 717.70
6	AUDINOT	5 502.40	13 671.45
7	Plâtrerie/Plafonds/Isolation IDEAL CREATION	13 725.82	25 081.26
8	Electricité MARCEL	13 471.90	16 979.90
9	Plomberie/Sanitaire A.D.R.	2 252.00	6 865.00
10	Chauffage/VMC A.D.R.	21 730.00	26 932.00
11	Revêtements de sols/Faïence CARRELEUR du SUD MEUSIEN	5 663.45	16 715.65
12	Peintures/Tentures PLATINI	7 761.00	9 814.50
	<b>TOTAL</b>	<b>235 353.67</b>	<b>298 726.41</b>

## 2 – LITIGE AVEC ARNOULT PRODUCTIONS :

Jacky LEMAIRE informe les élus que, depuis le début de l'année 2013, Monsieur ARNOULT, gérant de la société, sollicite réparation auprès de la CODECOM suite à l'arrachage d'un câble qui aurait entraîné une surtension dans son réseau privé et provoqué la panne d'une pièce et une perte d'exploitation d'environ 3 semaines.

Le préjudice subi serait de l'ordre de 2 401.15 € TTC (1 611.25 € de pièce et 792.90 € de perte d'exploitation).

Après vérification, seul un petit entrepreneur local a été mandaté par la CODECOM pour intervenir sur le réseau. Un courrier lui a été adressé pour qu'il nous fournisse une attestation d'assurance en responsabilité civile et également pour sa garantie décennale.

Il a répondu ce jour par une fin de non recevoir, n'a pas fourni les documents demandés, nie les faits et refuse toute négociation. De son côté, la CODECOM ne possède aucune preuve formelle et déplore le fait qu'aucune D.I.C.T. n'ait été établie.

Face à la détermination de Monsieur ARNOULT de porter l'affaire en justice, Jacky LEMAIRE propose à l'assemblée de régler la facture et attend des nouvelles de la compagnie d'assurances.

Dorénavant, la CODECOM sera plus vigilante et, même pour de petits travaux, elle demandera à l'entreprise retenue : la fourniture de la R.C., de la garantie décennale et l'établissement d'une D.I.C.T.

### **3 – MAISON DE SANTE DE LISLE EN RIGAULT :**

Jacky LEMAIRE rappelle qu'il a toujours été convenu que la CODECOM prenait à son compte les charges relatives aux studios de garde et qu'à ce sujet, il serait bon d'en déterminer les modalités.

Le bâtiment ne possède qu'un compteur pour chacun des fluides (*électricité, gaz, eau*) et il devient nécessaire de faire poser des sous-compteurs.

A l'unanimité, les membres du Conseil donnent leur accord pour la pose de ces derniers permettant d'individualiser les consommations des studios.

En ce qui concerne l'électricité, au vu des équipements demandés, un compteur tarif Jaune de 80 kW a été posé car nécessaire, mais les professionnels trouvant l'abonnement onéreux, ont fait une demande pour un tarif Jaune à 42 kW.

Suite à une concertation entre les professionnels de santé et la CODECOM, une étude sur les consommations électriques des espaces va être réalisée afin de déterminer à qui imputer le "surcoût" du tarif Jaune. Les frais de cette étude seront partagés par moitié entre la S.I.S.A. et la CODECOM.

Après en avoir délibéré, les élus valident cette étude et autorisent le Président à signer les documents nécessaires.

Lors du dernier Conseil Communautaire, l'avenant pour l'entreprise SOREIP (*lot Plâtrerie*) avait été laissé en instance : suite à un problème d'étanchéité, une reprise de plafond a dû être effectuée pour un montant de 1 524.90 € HT.

Suite aux investigations menées, il s'avère que cet avenant peut être accepté et que le montant sera déduit du lot Etanchéité initial (*MOSELLE ETANCHEITE*).

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire accepte cet avenant et autorise le Président à signer tout document permettant l'exécution de cette décision.

Une remarque est faite sur le stationnement des patients : en effet, ces derniers garent leurs véhicules sur un parking qui n'appartient pas à la commune.

En tant que Maire de Lisle en Rigault, Bernard HENRIONNET mettra en place une signalétique provisoire incitant les patients à se garer sur le parking de la salle des fêtes qui est prévu pour desservir les deux équipements.

### **4 – INAUGURATION DES MAISONS DE SANTE :**

Les professionnels de santé ont déménagé le week-end des 12 et 13 Octobre, il reste malgré tout quelques petits travaux de finition ou de réglages qui devraient être résolus prochainement.

L'inauguration des deux sites se déroulera le Samedi 16 Novembre comme suit :

- 09 h 45 : Maison de Santé d'Ancerville
- 10 h 00 : Accueil par Jean-Louis CANOVA et visite guidée par les architectes
- 11 h 00 : Accueil par Bernard HENRIONNET à la Maison de Santé de Lisle en Rigault et visite guidée par les architectes
- 11 h 30 : Discours des officiels et vin d'honneur à la salle des fêtes de Lisle

### **5 – DECISION MODIFICATIVE AU BUDGET GENERAL :**

Les dépenses imprévues ayant été trop provisionnées, il est nécessaire de les ramener au montant qu'il convient et, pour cela, Jacky LEMAIRE propose de virer 40 000 € vers le chapitre 64

afin de compenser le montant des primes du personnel de la crèche et la création du poste d'agent de développement intervenus en cours d'année et non anticipés.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire accepte cette proposition à l'unanimité.

Les dossiers de demandes de subventions D.E.T.R., F.N.A.D.T. et G.I.P. pour les maisons de santé ont été adressés aux différents partenaires concernés.

Les travaux ayant débuté sur Brillon et Cousances, un appel de fonds auprès des différents financeurs sera effectué prochainement.

Par ailleurs, concernant le budget 2014, Jacky LEMAIRE précise que plusieurs points devront être pris en compte :

- Diminution des dotations de l'Etat de l'ordre de 7.5 % en 2014 et 2015 (*environ 15 000 € en moins chaque année*)
- Augmentation des charges de personnel (*entre 3 et 4 personnes pour chacune des crèches de Brillon et Cousances*)
- Augmentation des charges relatives à l'entretien des bâtiments (*maisons de santé*)

Afin d'analyser plus finement l'impact de ces modifications et ainsi d'envisager la construction ou non d'un second gymnase, la commission des Finances va se réunir les 14 et 26 Novembre à 8 h 30 et Monsieur LENOT sera invité à l'une de ces réunions.

Il est prévu également un Débat d'Orientation Budgétaire le 9 Décembre à 20 h 30 lors du prochain Conseil Communautaire. Il est envisagé que la CODECOM vote son budget 2014 avant les élections municipales afin de pouvoir régler les factures qui arriveront avant le renouvellement de son Conseil Communautaire.

## **6 – SCOLAIRE / PERISCOLAIRE :**

Suite à la réunion du 25 Septembre avec le cabinet LB Conseils, les questionnaires d'enquête permettant de faire le recensement de la gestion de la compétence scolaire ont été adressés aux communes. Pour respecter le planning, ceux-ci devront être retournés à la CODECOM pour le 8 Novembre.

Jacky LEMAIRE insiste à nouveau pour que ces questionnaires soient remplis avec précision afin d'obtenir une étude la plus affinée possible.

Après traitement des questionnaires, le cabinet interviendra à nouveau (*en Décembre ou Janvier*) pour présenter les résultats de ce recensement et proposer des projections quant à une gestion intercommunale de ces compétences.

Pour ce qui concerne la réforme des temps périscolaires, chaque groupe scolaire ou école est appelé à chercher une solution en interne.

La directrice de l'école de Cousances se propose de réunir toutes les directrices du territoire de la CODECOM qui pourrait prêter la salle de conseil.

L'école de Savonnières a fait parvenir ses projets à la CODECOM.

Jacky LEMAIRE rappelle que ce sont les communes qui financent le périscolaire et que c'est à elles que revient la décision. L'idéal étant d'harmoniser les rythmes scolaires dès maintenant afin de ne pas créer de "concurrence" entre les écoles si la CODECOM reprend ces compétences à l'horizon 2015.

## **7 – PERSONNEL :**

### Règlement intérieur / Fiches de poste :

Jacky LEMAIRE explique que depuis le début de la mandature priorité a été donnée au traitement des dossiers de développement local au détriment de documents administratifs obligatoires tels que : règlement intérieur, registre d'accidents du travail, fiches de poste, agent A.C.M.O., ... de pièces administratives en général qui mettraient la CODECOM en difficulté si un problème survenait avec l'un des agents.

Il précise que le règlement intérieur et les fiches de poste sont conçus lors de réunions d'équipe mensuelles afin que les règles établies soient cohérentes avec l'environnement professionnel des agents. Suite à entretien avec le Centre de Gestion et compte tenu des délais de rédaction et des réunions du C.T.P., le calendrier proposé est le suivant :

- Fin de rédaction des documents : Janvier 2014
- Validation par le Bureau de la CODECOM : Janvier 2014
- Passage en C.T.P. : Février 2014
- Validation par le Conseil Communautaire : fin Février ou début Mars 2014

### Revalorisation salariale :

Jacky LEMAIRE rappelle que lors du dernier Conseil Communautaire, le poste de la personne chargée du secrétariat et de la comptabilité O.M. a été modifié par la création du poste d'ambassadeur de tri.

Ces nouvelles fonctions entraînant un travail supplémentaire et aucune modification n'étant possible en terme de cadre d'emploi, une revalorisation salariale est proposée sous la forme d'une augmentation du taux de l'I.A.T. et de l'I.E.M.P. pour un total brut annuel de 1 000 à 1 200 €.

Parallèlement, puisque cet agent ne pourra plus effectuer une partie de son travail, celle-ci serait répercutée sur l'agent en charge du secrétariat et de la comptabilité générale déjà en surcharge. Jacky LEMAIRE propose une revalorisation salariale dans les mêmes mesures pour cet agent. Pour rappel, l'ADEME verse une subvention annuelle de 4 200 € pour la création du poste d'ambassadeur de tri.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire accepte ces revalorisations salariales et autorise le Président à signer tout document permettant leur mise en œuvre.

## **8 – SCHEMA D'AMENAGEMENT ET DE DEVELOPPEMENT DURABLE :**

Suite à la dernière réunion avec le cabinet NEGE, Bernard HENRIONNET présente à l'assemblée les dix axes de développement retenus lors des ateliers S.A.D.D. :

- Hiérarchisation des objectifs de croissance démographique communaux
- Quantification des besoins à venir en logements, en fonction des objectifs de croissance démographique
- Diversification de la typologie de logements sur le territoire afin de créer un turn-over suffisant au renouvellement de la population
- Redynamisation de l'économie du territoire
- Sauvegarde et renforcement des commerces de proximité
- Limitation de la dépendance énergétique du territoire
- Préservation et valorisation du caractère remarquable des cœurs de villages
- Mise en valeur du patrimoine bâti et naturel
- Promotion du territoire
- Organisation et renforcement de la vie locale

Ces dix axes seront développés et déclinés sous forme de fiches action qui seront présentées le Mercredi 4 Décembre à 18 h 00 à la CODECOM.

**9 – SUBVENTION AU RAVALEMENT DE FAÇADES :**

Le Président présente un dossier :

Nom - Prénom	Commune	Montant des travaux TTC	Subvention CODECOM
FABBIAN Nicolas	VILLE sur SAULX	10 210.80 €	457.50 €

Le Conseil Communautaire donne son accord pour subventionner ce ravalement de façades à hauteur de 12.5 % d'une dépense plafonnée à 3 660.00 € et charge le Président de l'exécution de cette décision.

**10 – LOCATION DU BÂTIMENT GAMM'ALU (non prévu à l'ordre du jour) :**

La trésorerie a fait savoir le matin même que le bail commercial relatif à la location du bâtiment GAMM'ALU était parvenu à échéance au 31 Août dernier.

Il y a plusieurs mois, Monsieur REGNAULT, gérant de cette société, avait fait connaître son intention d'acquérir le bâtiment, conseils avaient été pris auprès de notaires, bail non renouvelé dans cette attente.

Sans nouvelles de Monsieur REGNAULT depuis, le Président propose de reconduire la location sur un bail similaire de neuf années avec faculté de le faire cesser à l'expiration de chaque période triennale.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire valide cette proposition, charge le Président de rédiger le nouveau bail et l'autorise à signer tous les documents nécessaires à l'application de cette décision.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, le Président lève la séance à 22 h30.

Le Président,

Jacky LEMAIRE

